

# Au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, la zone à faibles émissions évolue.

Pour améliorer la qualité de l'air,  
seuls les véhicules **Crit'air 0, 1 ou 2** y seront autorisés.

L'État et la  
Métropole  
accompagnent les  
particuliers et les  
professionnels



Zone à Faibles Émissions

## Aides :

Pour l'achat d'un  
véhicule  
Crit'Air 0 (électrique)  
ou 1 (essence, hybride),  
la Métropole de Lyon  
accorde jusqu'à 3000 €,  
cumulables avec les  
aides de l'État

Une  
dérogation  
« petit rouleur »  
permet de circuler  
jusqu'à  
52 jours/an

Besoin de  
conseils,  
de solutions ?

Contactez  
l'Agence des Mobilités  
de la Métropole



Simulateur  
aides ZFE  
toodego.com



Site internet de la  
ZFE  
zfe.grandlyon.com



Commandez votre  
vignette Crit'Air  
certificat-air.gouv.fr

